

Nos droits & acquis les plus fondamentaux sont en danger!

OGBL
LCGB

Attaquer les conventions collectives (CCT), une gifle pour les salariés!

L'OGBL et le LCGB revendiquent depuis des années une réforme du cadre légal des conventions collectives de travail (CCT) qui leur permettrait d'augmenter le nombre de CCT et de négocier des CCT plus modernes et adaptées aux besoins et demandes des salariés.

Or, le ministre du Travail se rallie au patronat pour rendre les CCT insignifiantes par :

- la réduction au strict minimum du contenu obligatoire des CCT
- la possibilité de négocier des CCT plus défavorables que le Code du Travail
- la possibilité de négocier des CCT sans syndicats

Ce projet du ministre, soumis le 8 octobre 2024 au Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE), n'est rien d'autre qu'un bradage des droits et acquis des salariés.

En effet, remettre en cause le droit des syndicats de négocier et signer des CCT, c'est :

- Remettre en cause toutes les CCT existantes
- Favoriser des CCT sans plus-value pour les salariés
- Remettre en cause tous les droits et acquis légaux des salariés

Pour le ministre et le patronat, la CCT idéale serait celle qui :

- Met aux enchères tous les droits et acquis légaux ou extralégaux des salaires qui dérangent l'employeur
- Permet à l'employeur de s'arranger avec celui qui est prêt à signer une CCT qui ne lui coûte rien

De toute évidence, les délégués « neutres », sans soutien d'un syndicat nationalement représentatif, ne disposent pas du rapport de force nécessaire pour défendre et imposer des améliorations à l'employeur.



Cette réforme est donc une attaque frontale contre les droits et acquis les plus fondamentaux de tous les salariés du Luxembourg!

Elle met tous les acquis syndicaux dans les CCT en question:

Grilles de salaire
Congés supplémentaires
13^e mois
Réduction du temps de travail
Participation aux bénéfices de l'entreprise
Etc.

Elle met en grand danger toutes les avancées sociales majeures, pour lesquelles les syndicats ont lutté:

L'indexation automatique des salaires

Le salaire social minimum

Les systèmes de sécurité sociale (assurance maladie, pension et dépendance)

Les prestations familiales (allocations familiales, congé parental, etc.)

La semaine de travail de 40 heures

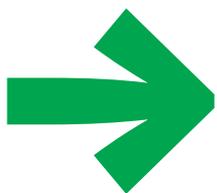
Les congés légaux et les temps de repos

Etc.

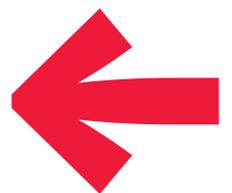
L'OGBL et le LCGB disent

NON

à cette politique scandaleuse qui vise à anéantir les acquis sociaux des salariés!



L'OGBL et le LCGB appellent conjointement tous leurs délégués du personnel et militants à participer à une



1^{re} action de sensibilisation & d'information

3 décembre 2024 à 17h00

Parc Hotel Alvisse | 120 Route d'Echternach L-1453 Luxembourg

OGBL ♦ **LCGB**